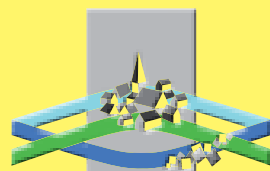
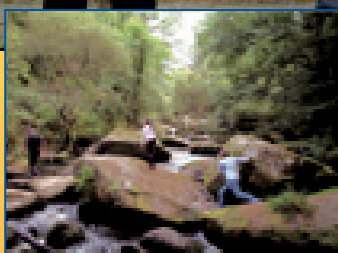


Les Nouvelles de Plaine-Haute



Plaine-Haute



Sommaire

Edito	p. 2
En direct de la Mairie	p. 2
Conseil municipal - 8 juin	p. 3
Bilan et rétrospective	p. 6
Conseil municipal - 6 juillet	p. 8
Vie des écoles	p. 10
Vie locale	p. 11



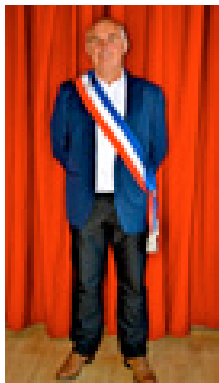
CORBENAY



Commune jumelle

Numéro 171
JUILLET-AOÛT 2020

Le mot du Maire



Le 15 mars dernier vous avez élu la liste que j'avais l'honneur de conduire. Merci aux Plénaltais et Plénaltaises de nous avoir fait confiance et de nous avoir confié la gestion de la commune pour un mandat de six ans. La crise sanitaire ne nous a pas permis de prendre nos fonctions dans les jours qui suivaient, comme cela est l'habitude, mais seulement une fois sortis du confinement. C'est en effet lors du conseil municipal du 26 mai que m'a été confiée la mission de Maire de notre commune et qu'a également été désignée la liste de cinq adjoints que je présentais.

Cette période se passe dans un contexte inédit et nous devons nous adapter à des situations de fonctionnement qui évoluent sans cesse.

Je voudrais ici saluer le travail effectué durant toute cette période par Isabelle et l'équipe sortante. Elle a en effet dû se replonger dans les affaires pour gérer le confinement, la distribution des masques puis un peu plus tard le déconfinement, le retour à l'école et la vie périscolaire... Vaste programme pour quelqu'un qui avait quasiment cessé ses fonctions mi-mars, qu'elle en soit ici publiquement remerciée.

Même si notre région a été majoritairement épargnée par le virus, cette crise sanitaire n'est pas encore terminée et je compte sur tous pour respecter toutes les consignes qui nous sont données afin de vaincre ce virus dans la durée.

Depuis le 26 mai, la nouvelle équipe municipale est au travail. Notre plus profond et sincère désir est de poursuivre dans le même esprit de ce qui a été fait par les équipes précédentes, et plus encore, de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous gardons à l'esprit que nous ne sommes là que pour une durée limitée. Nous sommes conscients que nous ne devons pas vous décevoir. Je veux cependant rester optimiste pour notre commune et souhaite que chacun y vive en harmonie et que l'on puisse reprendre une vie normale dans un futur proche. Les commerces, les artisans, les écoles, les associations... soyons tous solidaires pour que chacun trouve sa place dans notre commune.

En cette période estivale je souhaite féliciter tous les jeunes Plénaltais qui ont réussi leurs examens, qu'ils trouvent leur voie et s'épanouissent dans leurs différents projets. Avant de conclure, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances dans notre beau pays. Profitons de ce moment pour nous reposer et nous ressourcer en toute sécurité. Restons aussi vigilants et à l'écoute des personnes les plus fragiles !

En direct de la Mairie

Horaires de la Mairie

Lundi, mardi, mercredi et samedi : de 8 h 15 à 12 h.

Jeudi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Vendredi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Fermetures de la mairie, les samedis sur le mois d'août (du 1^{er} au 29/08).

Permanences des élus

Maire, M. Philippe Pierre : jeudi sur rendez-vous.

samedi de 10h00 à 12h00.

Adjoints :

M. Jean-Yves Loyer : mardi 10h30 à 12h00.

ou sur rendez-vous.

Mme. Elisabeth Repérant : sur rendez-vous.

M. Stéphane Raoult : sur rendez-vous.

Mme. Réjane Lucas : sur rendez-vous.

M. Philippe Le Coq : sur rendez-vous.

Permis de construire

Demande :

Gaëc des Sources, 8 Carfot, pour construction d'une fosse à lisier.

Corentin Clément, 3 La Touche, pour extension maison.

Jérôme Oizel, Bel Air 22800 Le Fœil, pour rénovation d'une maison Le Saudre.

Gaëtan Savin, 18 rue du Gasset 22800 Quintin, pour construction de deux maisons La Porte Morin.

Jérémy Rémingol, 20 route des Noels, pour construction d'un carport.

Gaëlle Simon, 24 Le Chénol, pour construction d'un carport

Laurence Emonnot, 62 l'Hôpital, pour construction d'une véranda.

Accord :

Colin Ludovic, 10 rue Olivier Marc 22440 Ploufragan, pour construction d'une maison 5 rue des Coquelicots.

Clément Corentin et Le Pivert Rozenn, 3 La Touche, pour extension maison d'habitation.

Déclaration de travaux

Demande :

Laetitia Duval, 69 l'Hôpital, pour un abri de jardin.

Accord :

Emilien Minier, 13 Le Chesnay, pour remplacement des 3 fenêtres de toit en bois par des fenêtres pvc.

Anne-Victoire Hellio, 1 Hameau du Tertre, pour un mur de soutènement plus un grillage rigide gris et un muret avec portail gris.

Gwenaël Ronxin, 7 Allée des Pommiers, pour un mur de clôture.

Jérémy Tanguy, 1 allée des Poiriers, pour la création d'un mur en aggro.

Recensement militaire

Tous les jeunes gens et jeunes filles nés en mai et juin 2004 ont l'obligation de se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans. Article L113-1 : « tout Français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile.

ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) 5 rue Jules Vallès B. P. 2361 22023 Saint-Brieuc Cédex

Que vous soyez propriétaires, bailleurs ou occupants vous pouvez sous certaines conditions de revenus bénéficier de subventions auprès de l'ANAH, pour l'amélioration de l'habitat.

CICAS des Côtes d'Armor (retraite complémentaire des salariés) accueil à Saint-Brieuc du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, uniquement sur rendez-vous au 0 820 200 075.

Sécurité Sociale

Mairie de Quintin 2^e et 4^e mercredi du mois de 9 h à 12 h.

Permanence du conciliateur de justice

M. Jean-Yves Cornillet assure la permanence le dernier mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h en mairie de Quintin. Prendre rendez-vous à la mairie de Quintin Tél : 02 96 74 84 01.

Médecins de garde :

Garde de nuit et le dimanche **appeler le 15**.

Pharmaciens de garde :

Garde de nuit et le dimanche **appeler le 3237**.
Du lundi au vendredi sur le secteur de Saint-Brandan / Quintin, pharmacies ouvertes de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Cabinet infirmier : Mme Régnier, 2 rue des écoles, Tél : 06 24 67 05 57

Soins à domicile : maintien à domicile, nursing (toilette aide ou complète), prise de sang, suivi diabète insulino dépendant, injections diverses, préparation pilulier et surveillance de la prise des médicaments si besoin, pansements, démarche de soin, etc...

Horaires 7 h - 12 h et 18 h - 20 h sauf besoin autre

Soins au cabinet : uniquement sur rendez vous.

Etat Civil

Naissances :

Le 9 mai, Ambre, fille de Thomas Evenou et Elodie Pinsard, 26 Hameau des Croix.

Le 11 juin, Manon, fille de Brieuc Carré et Lucille Bellorini, 40 Le Tertre Aux Germaines.

Le 11 juin, Tilio, fils de Guillaume Robin et de Carine Toquet, 14 Carfot

Tous nos vœux aux bébés et aux parents.

Décès :

Le 17 mai, Guy Cosson, 46 Le chénot

Le 17 juin, Marie Louise Toquet, 55 Chemin des Roches

Toutes nos condoléances aux familles.

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration, un inventaire des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination à l'échelle des 32 communes vient d'être lancé.

Un relevé sur le terrain sera effectué (prise de photo depuis l'espace public), l'intervenant sera munis d'une carte de l'agglomération. Ne soyez pas surpris si vous le rencontrez.

Travaux route de la Coudre

La municipalité remercie Gervais Le Provost d'avoir autorisé la déviation de la circulation par sa propriété durant les travaux. Il est précisé que cet accès ne doit pas être utilisé par la suite.

Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2020

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire.

Accessibilité des allées du cimetière : avenant de plus-value

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil municipal a attribué le marché de travaux « accessibilité des allées du cimetière » à l'entreprise SPTP (Ploufragan) pour un montant de 68 295 € HT.

Quelques travaux ont été modifiés par rapport au marché initial :

- Élargissement de l'allée centrale,
- Engazonnement effectué en régie.

Ces modifications génèrent une plus-value de 2 645 € HT, ce qui représente +3.8% du marché initial.

Le conseil municipal valide ces modifications.

Réhabilitation des chemins ruraux à la Touche

L'état de deux chemins ruraux situés à la Touche (CR n°147 et CR n°148) nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation (dégagement, remise à niveau, empierrement, cylindrage).

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SPTP (Ploufragan) pour un montant de 15 837,50 € HT.

Le conseil municipal valide l'attribution du marché.

Crise sanitaire covid 19 : annulation des loyers communaux des professionnels impactés

Le confinement lié au Covid 19 a suspendu le redémarrage de l'activité de la MAM Ty Kangourou (maison d'assistantes maternelles) prévu initialement le 20 avril 2020.

Face à la difficulté d'honorer l'ensemble des charges de la structure, Mme Etiemble (présidente) a sollicité la commune, par courrier en date du 20 avril dernier, afin de bénéficier d'une annulation de loyers (400 € / mois).

Compte tenu de la crise sanitaire, de l'attente de la formation de Mme Jouan (nouvelle associée), du paiement des loyers depuis la fermeture du service en 2019, il est proposé d'annuler 3 mois de loyers afin de faciliter la reprise de l'activité de la MAM nécessaire sur le territoire étant donné la tension de l'offre d'accueil par rapport à la demande.

Le conseil municipal valide cette annulation de loyers pour 3 mois.

Budget général : décision modificative n°1

Il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un montant de 4 000 € à l'opération d'investissement 110 « travaux de mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) communaux » suite à la validation de l'avenant de plus-value relatif aux travaux d'accessibilité des allées du cimetière.

Le conseil municipal approuve la DM n°1 du budget général.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

En application de l'article L 2123-20-1 I du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de se prononcer sur le régime indemnitaire de la municipalité.

Le calcul des indemnités de fonction est déterminé par référence à la strate de population (soit pour la commune de Plaine-Haute, la strate de 1 000 à 3 499 habitants).

De plus, afin d'améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a revalorisé les indemnités maximales des maires et des adjoints des communes de moins de 3 500 habitants.

Les indemnités s'inscrivent dans le cadre d'une enveloppe maximale mensuelle de 5857,43 € calculée sur la base d'un maire (2006,93 €) et de cinq adjoints (770,10 €/adjoint)

La municipalité propose d'attribuer une enveloppe inférieure à l'enveloppe globale maximale réglementaire à savoir une enveloppe calculée sur la base d'un maire et de quatre adjoints soit une enveloppe mensuelle de 5 087,33 €.

La municipalité propose d'attribuer 1400,18 € pour le maire et 622,30 € pour chacun des adjoints, ce qui représente un budget total de 4511,68 €.

Ceci permettra de dégager une enveloppe disponible de 575,65 € par mois qui pourrait être utilisée pour indemniser des conseillers municipaux délégués.

Le versement des indemnités entre en application à compter de ce jour.

Le conseil municipal valide ces indemnités.

Commissions municipales 2020-2026

Les commissions municipales sont des groupes de travail composés exclusivement de conseillers municipaux qui étudient, réfléchissent, débattent et proposent des orientations au conseil municipal ; ce dernier étant le seul habilité à prendre les décisions finales. C'est le conseil municipal qui fixe leur nombre et les désigne. Elles sont présidées de droit par le maire.

La municipalité propose de former 12 commissions municipales composées pour chacune d'entre elles d'un adjoint responsable et de 7 élus maximum.

INTITULE DE LA COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Finance	Stéphane Raoult	Benoît Le Fol Christine Toquet Catherine Le Goaet Léone Meheut Jean-François Pansart
Vie économique	Philippe Pierre	Élisabeth Repérant Christine Toquet Valérie Bonny Stéphane Blanchard Stéphane Raoult Philippe Le Coq
Urbanisme	Élisabeth Repérant	Michel Féron Léone Meheut Jean-Yves Loyer
Développement durable, cadre de vie	Philippe Le Coq	Nicolas Letort Denis Huger Stéphane Blanchard
Travaux	Jean-Yves Loyer	Benoît Le Fol Noëlle Le Moine Catherine Le Goaet Denis Huger Michel Féron Jean-François Pansart
Voirie, sécurité, réseaux	Jean-Yves Loyer	Denis Huger Régine Oizel Jean-François Pansart Nicolas Letort Noëlle Le Moine Michel Féron
Vie scolaire et périscolaire	Réjane Lucas	Christine Toquet Valérie Bonny Stéphane Blanchard Jean-François Pansart Odile Le Coq Régine Oizel
Communication	Stéphane Raoult	Benoît Le Fol Philippe Le Coq Odile Le Coq
Sport, vie associative	Philippe Le Coq	Régine Oizel Valérie Bonny Stéphane Raoult
Chemins ruraux et de randonnée	Jean-Yves Loyer	Jean-François Pansart Michel Féron Noëlle Le Moine Réjane Lucas Stéphane Blanchard Catherine Le Goaet Léone Méheut
Culture	Élisabeth Repérant	Léone Méheut
Personnel	Philippe Pierre	Municipalité

Questions diverses

Formation des élus :

Philippe Pierre explique qu'il serait intéressant que les élus suivent une formation. Une liste de formations proposées par l'ARIC sera transmise par mail.

Mégalis – fibre optique :

Philippe Pierre informe que les travaux vont démarrer mi-juillet. Il rappelle les règles relatives à l'égaleur des arbres.

Antenne Orange à la Ville Bée :

Philippe Pierre indique que les travaux démarreront en octobre 2020.

Forum des Associations à la salle omnisport :

Philippe Le Coq informe l'assemblée que le Forum des Associations du Pays de Quintin sera organisé **le 5 septembre 2020 à la salle omnisport de Plaine-Haute.**

Plan guide de la commune :

Élisabeth Repérant sollicite l'assemblée pour lui remonter des observations et suggestions concernant l'édition d'un prochain plan guide (exemple du plan guide 2015 remis à chacun).

Désignation des représentants auprès des différents organismes extérieurs et syndicats

Il convient de désigner des personnes qui représenteront la commune au sein des organismes et syndicats suivants :

NOM DE L'ORGANISME	NOMBRE ET NOM DES REPRÉSENTANTS			
	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Syndicat Départemental d'Énergie (SDE)	1	Michel Féron	1	Elisabeth Reperant
Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Aménagement Public de Quintin (SIVAP)	2	Jean-Yves Loyer Michel Féron	2	Noëlle Le Moine Jean-François Pansart
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	1	Philippe Le Coq	0	
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22 (ADAC 22)	1	Philippe Pierre	0	
Comité de jumelage (Plaine-Haute / Corbenay)	5	Élisabeth Repérant Odile Le Coq Régine Oizel Léone Meheut Michel Féron	0	
Association des Chaos du Gouët	1	Jean-François Pansart	0	
Armor Emploi	1	Philippe Le Coq	0	

Délégation du conseil municipal au maire

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines attributions. Dans ce cas, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises au titre de cette délégation.

Il est donc proposé que le Maire, par délégation du conseil municipal, soit chargé de :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 3 000 € HT,
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférents,

- Intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :

- Les décisions prises par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par le présent rapport,
- Les décisions prises pour l'exécution des délibérations du conseil municipal,
- Les décisions prises en vertu de ses compétences propres en matière d'urbanisme, de police, de gestion du personnel communal et d'administration des propriétés communales,

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite du montant de la franchise.

Le conseil municipal valide les délégations au maire.



1^{er} rang, de gauche à droite

Philippe LE COQ, 5^e adjoint ; Elisabeth REPERANT, 2^e adjointe ;
Philippe PIERRE, Maire ; Jean Yves LOYER, 1^{er} adjoint ;
Réjane LUCAS, 4^e adjointe ; Stéphane RAOULT, 3^e adjoint

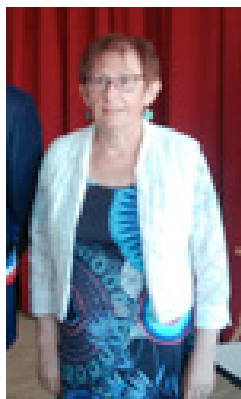
3^e rang, de gauche à droite

Odile LE COQ, Catherine LE GOAET, Valérie BONNY,
Stéphane BLANCHARD, Jean Francois PANSART,
Noëlle LE MOINE, Nicolas LETORT, Denis HUGER

2^e rang, de gauche à droite

Benoît LE FOL, Régine OIZEL, Léone MEHEUT, Michel
FERON, Christine TOQUET

Isabelle nous retrace son expérience de maire



Isabelle, qu'est-ce qui t'a incitée à prendre des responsabilités au sein de la commune ?

Élue dans la minorité depuis 1989, il me semblait normal, après deux mandats, d'aspirer à autre chose.

C'est pourquoi, après avoir été sollicitée par les élus qui composaient notre groupe, j'ai accepté de porter notre projet et d'endosser la responsabilité d'être tête de liste.

Devenue maire, j'ai beaucoup appris tant au niveau humain qu'au niveau technique. J'ai découvert peu à peu le

fonctionnement des collectivités locales.

Je remercie les Plénaltais qui m'ont fait confiance durant toutes ces années.

Peux-tu nous décrire la fonction de maire au quotidien (l'organisation, ton vécu, l'évolution du poste, ...) ?

Pour pouvoir s'engager dans une telle aventure, il est nécessaire d'être bien entourée. Il faut avoir autour de soi des gens qui ont les mêmes envies. J'ai eu beaucoup de chance. Dès mon installation en tant que maire, j'ai pu compter sur une équipe soudée, disponible, bienveillante à mon égard. J'ai pu compter particulièrement sur Pierre, qui dans les bons comme dans les moments douloureux, a toujours été là.

Ces 19 années de mandats ont vu l'évolution de notre commune et l'évolution de la fonction. Durant mon premier mandat, j'ai surtout appris. Appris à écouter, à comprendre. Le fonctionnement d'une commune est complexe et évolue à très grande vitesse. Du tout papier, nous sommes passés au tout dématérialisé ! De la carte communale, nous arrivons au PLUI ! En passant par le plan d'occupation des sols puis du plan local d'urbanisme. Beaucoup de changements qui mettent en évidence l'adaptabilité des personnels. Grand merci à eux.

L'évolution, c'est aussi la multiplication des strates (pays, intercommunalité, agglomération). Pour être au fait, il faut participer à nombre de réunions. Il faut se rendre disponible de plus en plus car de nombreuses compétences ont été transférées. Les élus de base ont perdu la main et si l'on veut malgré tout, rester acteur, il faut donner de soi et s'investir au quotidien.

Peux-tu nous parler de toutes les réalisations de tes différents mandats (Coup de cœur, complexité de certains projets, regrets, ...) ?

De nombreuses réalisations ont été effectuées durant ces 3 mandats. Difficile d'en choisir une. Je dirais que chaque mandat m'a apporté son lot de satisfaction au vu des réalisations.

1^{er} mandat :

- Transformation du presbytère en Mairie.
- Trophée de l'eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des assainissements autonomes.

2^e mandat :

- Construction de la garderie et rénovation du restaurant scolaire.
- Transformation de l'ancienne école maternelle privée en salle associative « Le Verger » et création du jardin.

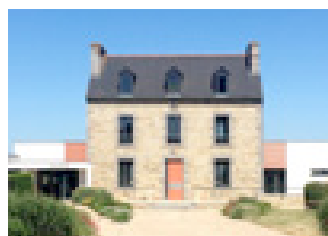
3^e mandat :

- Construction de l'école « Les Cours du Gouët », qui fait aujourd'hui le bonheur des enfants et qui permet aux enseignants de travailler dans un contexte optimal.

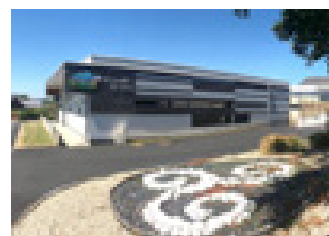
- Création d'un cabinet infirmier, d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM) et d'un logement dans l'ancienne école publique.

Parmi ces projets, le plus compliqué a été sans aucun doute la transformation du presbytère en Mairie. La principale difficulté a été le manque de sérieux d'une entreprise, ainsi que notre incompréhension face à l'architecte. Pour autant, au final, c'est une très belle réalisation qui valorise notre bourg.

Après 3 mandats, il y a forcément quelques regrets, un sentiment d'inachevé. Je pense en particulier à l'installation d'éoliennes, au champ photovoltaïque ou encore à la rénovation de la salle St Méen. La complexité de ces dossiers a fait qu'ils n'ont pu être réalisés.



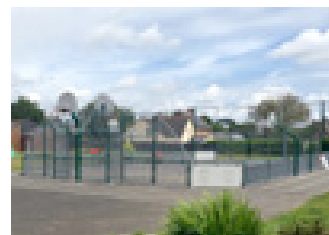
Mairie



Garderie



École « Les Cours du Gouët »



City stade

Quel regard portes-tu sur la période que nous vivons actuellement, et que tu as dû gérer, tout en sachant que ton mandat s'achevait ?

La période que nous vivons est inédite. Elle met en lumière la fragilité de notre planète. Au niveau local, j'ai pu constater que la grande majorité des Plénaltais a respecté les consignes. Pour autant, quelques personnes ont manifesté leur agacement face à l'incivisme de certains. Est-ce justifié ? En cette période particulière, tolérance et bienveillance doivent être les maîtres mots. Durant le confinement, j'ai pu constater l'investissement de quelques personnes dans la réalisation des masques. Grand merci pour cette démarche citoyenne et appréciée de tous.

J'ai aussi constaté et apprécié l'engagement des agents communaux. Plaine Haute a pu compter sur son personnel. Je ne peux que les remercier très chaleureusement.

Comment as-tu vécu la passation de pouvoirs avec Philippe avec les conditions que l'on connaît (COVID-19) ?

Durant cette période au combien particulière, j'ai pu aussi apprécier le soutien des élus et l'implication de Philippe afin que la passation de témoin se passe au mieux. Chaque décision a été prise en concertation.

Quels messages peux-tu donner à la nouvelle équipe municipale ?

Aujourd'hui, la nouvelle équipe municipale est en place, de nombreux challenges vous attendent. Parmi ceux-ci, il vous faut réfléchir à la pérennisation de nos commerces, au devenir de certains bâtiments communaux, etc... Je vous souhaite beaucoup de réussite dans vos projets.

Je vous invite à être à l'écoute des Plénaltais, et aussi à vous écouter entre vous. Une équipe qui réussit est une équipe qui préserve la cohésion, qui respecte les opinions de chacun.

Et maintenant, quels vont être tes objectifs, projets pour les années à venir ?

Avant de me lancer dans des projets ou de me donner des objectifs, il me faut tout d'abord me poser, laisser le temps au temps. D'ici quelques mois, je verrais si de nouvelles envies arrivent. La période Covid-19, la prolongation du mandat ont été des moments éprouvants. Ces événements ont mis en lumière la vulnérabilité de notre société, la fragilité de la vie, c'est pourquoi pour l'instant j'ai juste besoin, j'ai juste envie de profiter du temps qui passe !!!

Pierre nous parle de son expérience d' élu



Je m'aperçois qu'il est particulièrement difficile de faire dans l'immédiateté la synthèse de 19 années de responsabilités communales ! On va quand même essayer.

Pierre, qu'est ce qui t'a poussé à prendre des responsabilités au sein de la commune ?

Après avoir vécu deux mandats dans la minorité municipale nous aspirions à devenir majoritaires en espérant pouvoir faire évoluer notre commune. Et puis lorsque l'on s'engage il faut partir du principe que l'on se doit d'assumer les responsabilités qui vous incombent.

Peux-tu nous décrire la fonction d'adjoint au maire au quotidien (l'organisation, ton vécu, l'évolution du poste, ...) ?

Si au fil du temps la fonction d'adjoint a beaucoup évolué, il doit cependant rester la personne pouvant répondre aux diverses aspirations de la population.

Lors de notre premier mandat nous avons créé un réseau de relations administratives, politiques au sens large et professionnelles, indispensables à cette époque afin que nous puissions défendre nos dossiers face aux interlocuteurs concernés. Ça nous a demandé beaucoup de temps, énormément de patience et une dose de diplomatie.

J'ai constaté pendant ces années le besoin de disponibilité et c'est là que l'adjoint doit être capable de suppléer le Maire. C'était notre cas avec Isabelle ; nous avons travaillé dans une totale confiance réciproque pouvant partager les moments de satisfaction du travail accompli mais aussi les moments parfois difficiles de la vie et de la fonction de Maire.

Et en tant qu'adjoint aux finances ?

Si nous avons réalisé autant de choses, nous sommes partis sur deux pistes menées en parallèle. C'est là que diverses relations nous ont suivies.

1) Programmer les travaux et chercher les subventions.
2) Travailler avec la perception et les banques afin de savoir jusqu'où nous pouvions aller dans notre endettement.
Ça nous a demandé beaucoup de rendez-vous et beaucoup de réunions. Je crois pouvoir dire que la période était faste, nous avons su en profiter.

Depuis l'arrivée de Nelly et le travail sur internet les choses ont beaucoup évolué. Le Maire et les adjoints ont à leurs côtés la compétence administrative et financière ce qui est tranquilisant et libère beaucoup de temps.

Peux-tu nous parler de toutes les réalisations de tes différents mandats (Coup de cœur, complexité de certains projets, regrets, ...) ?

Il m'est difficile de hiérarchiser nos diverses réalisations.

Notre premier chantier innovant à l'époque fut la pose de 324 m² de photovoltaïque sur nos bâtiments communaux. Je retiens l'assainissement, commune pilote au niveau départemental avec la mise aux normes des assainissements autonomes, travaux pour lesquels nous avons reçu le trophée de l'Eau Loire Bretagne en 2007.

Concernant nos diverses constructions ce fut l'école, le plus gros et le plus beau chantier, beaucoup de suivi, beaucoup de dialogue avec l'architecte et les entreprises pour le résultat obtenu, ça nous a permis aussi de constater que le suivi quotidien était nécessaire.

Le chantier le plus compliqué aura été la transformation du presbytère en mairie. Nous avions un architecte intolérant et certaines entreprises manquaient de main-d'œuvre et de compétences.

Parallèlement à tous ces travaux la commune a acquis environ 10 ha de terre qui a permis l'urbanisation de notre commune.

Tous ces travaux, tous ces investissements n'ont été possibles que grâce à la participation active et consensuelle des trois conseils municipaux dirigés avec rigueur et une grande tolérance par Isabelle.

Jetant un regard d'ancien élu, je ne peux que regretter la perte d'autonomie des petites communes écrasées par cette grosse entité qu'est l'agglomération, limitant de ce fait les initiatives des élus communaux.

Quel regard portes-tu sur la période que nous vivons actuellement, et que tu as dû gérer tout en sachant que ton mandat s'achevait ?

Comme tout le monde je vis avec tristesse cette pandémie qui supprime toute convivialité si naturelle et si nécessaire au bonheur de chacun.

Quels messages peux-tu donner à la nouvelle équipe municipale ?

Ayant été élu pendant autant d'années, je suivrai avec intérêt vos diverses décisions dont je ne doute pas qu'elles seront judicieuses et adaptées aux demandes des Plénaltais.

Si j'ai un conseil à donner aux nouveaux élus : restez vous-même et n'oubliez pas ce qu'a dit Isabelle lors des derniers vœux, être élu et responsable c'est faire le don de soi au service des autres.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PIERRE, Maire,
Odile LE COQ ayant donné procuration à Philippe PIERRE

Réhabilitation de l'éclairage public au stade de football

La rénovation de 2 foyers par le SDE des Côtes d'Armor est évaluée à 3 214,08 € TTC, dont la participation communale s'élève à 1 874,88 €. (La commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat).

Le conseil municipal approuve les travaux de rénovation d'éclairage public au stade de football pour un montant estimatif de 3 214,08 € TTC, ainsi que la participation communale de 1 874,88 €.

Extension du réseau basse tension pour alimenter une parcelle privée : validation des travaux et convention de mandat

M. Gaëtan Savin, envisage d'implanter 2 maisons à la Porte Morin. Un chiffrage des travaux d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité du terrain a été réalisé par le syndicat départemental d'énergie (SDE22) pour un montant de 3 182 €.

Ce réseau sera dimensionné pour correspondre exclusivement aux besoins de ce projet, les permis de construire sont accordés sous réserve de l'accord du pétitionnaire pour le financement de ces travaux.

Les travaux étant réalisés par le SDE22 et ce syndicat ne pouvant facturer que ses adhérents, le demandeur s'engage à prendre en charge le financement du raccordement individuel au réseau électrique, par l'intermédiaire de la commune.

Le conseil municipal approuve les travaux d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité du terrain situé à la Porte Morin, la refacturation et la signature d'une convention de mandat avec le demandeur.

Subvention 2020 au CCAS

Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2019 à savoir + 3 146,32 €, il est proposé d'allouer une subvention de 2 500 € pour équilibrer le budget 2020. Le conseil municipal est invité à attribuer une subvention de 2 500 € au CCAS en 2020.

Subvention 2020 à l'Amicale Laïque Athlétisme de Ploufragan

Par courrier reçu le 12 mars 2020, l'amicale laïque athlétisme de Ploufragan sollicite une subvention auprès de la commune pour 2 jeunes licenciés plénaltes.

Le conseil municipal valide une subvention de 24 € (12 € x 2) à l'Amicale Laïque Athlétisme de Ploufragan.

Tarifs périscolaires 2020-2021

Au vu des bilans financiers, de la fréquentation des services périscolaires et des évolutions réglementaires, la commission scolaire réunie le 29 juin 2020 propose de reconduire les tarifs de 2019-2020. Seul le tarif des dépassements horaires à la garderie est révisé : dépassement horaire par tranche de 15 mn : 10 € A partir du second retard dans le même mois. Le conseil municipal valide les tarifs des services.

Formation du conseil d'administration du CCAS

Le conseil d'administration est composé de son président (= Maire), de membres élus (4) et de membres nommés (4) parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Lors du conseil municipal du 8 juin 2020, quatre élus ont été pré-désignés : Philippe Le Coq, Odile Le Coq, Régine Oizel et Christine Toquet.

Il est également proposé les représentants des associations suivants :

- UDAF 22 : Jean-Claude Pincemin
- L'APF (association des paralysés de France) : Lucien Etienne
- Le club local des aînés : Henriette Le Carré
- Le Secours Populaire : Françoise Floc'h

Le conseil municipal valide la désignation des membres du CCAS ci-dessus.

Formation de la commission communale des impôts directs

Chaque commune doit instituer une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants pour un mandat de six ans. Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 24 contribuables, dressée par le conseil municipal (12 titulaires et 12 suppléants).

Le maire est membre de droit et préside la commission.

Le conseil municipal dresse une liste des 24 commissaires afin qu'elle soit soumise au directeur départemental des finances publiques.

Formation de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres (CAO) examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, et choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Celle-ci n'intervient qu'à l'égard des marchés publics passés selon une procédure formalisée. Elle est composée du maire, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil.

Le maire, membre de droit, préside la commission.
Titulaires : Jean-Yves Loyer, Stéphane Raoult, Michel Féron
Suppléants : Elisabeth Repérant, Benoit Le Fol et Jean-François Pansart.
Le conseil municipal valide la désignation des membres de la CAO ci-dessus.

Centre de loisirs été 2020 et mercredi après-midi 2020-2021 : convention de mise à disposition des locaux et du personnel d'entretien auprès de la MJC

ALSH estival

Chaque année, la commune met à disposition de la MJC les locaux communaux afin de permettre l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de jeunes pendant la période estivale des vacances scolaires.
Compte tenu de la crise sanitaire, et afin de faciliter l'application des protocoles sanitaires sur chaque lieu d'accueil ainsi que le brassage des enfants, la commune de Plaine-Haute accueillera les enfants âgés de 3 à 11 ans résidant sur la commune et à St Donan, du 6 juillet au 31 juillet 2020.
Le Courtil des Mômes, le restaurant scolaire, la salle de motricité de la Maison des Loisirs et deux classes de l'ancienne école, la salle de sports ainsi que le stade Jean Courtel seront mis à disposition.

ALSH du mercredi après-midi

Depuis septembre 2014, la commune met à disposition de la MJC les locaux du restaurant scolaire et de la garderie « Le Courtil des Mômes » pour accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans pour l'année scolaire 2020-2021.
Il convient de signer des conventions qui définissent les conditions de mise à disposition de ces locaux, et la commune facturera à la MJC le montant des frais de fonctionnement engagés (eau, électricité, assainissement, chauffage, assurance, heures d'entretien...).

Le conseil municipal approuve les conventions de mise à disposition des locaux et du personnel auprès de la MJC, et autorise le maire à signer ces conventions.

Régularisations foncières

- 1) Régularisation foncière d'emprise de voirie à La Touche :
Dans le cadre d'un projet d'urbanisme situé 3 La Touche, et afin de procéder à une régularisation foncière de l'emprise de voirie, Il est proposé de céder la parcelle cadastrée ZO 145 (19 m²) issue du domaine public à M. Corentin Clément.
- 2) Régularisation foncière d'emprise de voirie route du Pont Jacquelot et route de la Porte Champagne :
Dans le cadre de discordances entre l'application cadastrale et les limites effectives du terrain de Mme Cécile Hillion, et afin de procéder à une régularisation foncière de l'emprise de voirie, Il est proposé de céder la parcelle cadastrée B1591 (132 m²) issue du domaine public à Mme Cécile Hillion.

Le conseil municipal valide la désaffectation des parcelles cadastrées ZO 145 et B 1591, leurs déclassements, et leurs cessions. Les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

Prise de participation à la SPL Baie d'Armor Aménagement

Saint-Brieuc Agglomération et les 14 communes qui la composaient ont créé, le 8 juin 2012, la société Publique

Locale « Baie d'Armor Aménagement ». Les prestations de cette société vont des études pré-opérationnelles, à l'aménagement et/ou l'exploitation des ouvrages ou équipements commandés. Chaque mission commandée (AMO, mandat, concession) est contractualisée avec la société et soumis au versement d'une prestation.

L'intérêt pour les actionnaires d'intégrer cette SPL B2A, est de répondre plus facilement à des projets d'aménagements urbains ou économiques. Par ailleurs, une telle participation confirmera les nombreuses synergies existant entre les collectivités de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le conseil municipal valide la souscription de Plaine-Haute à la SPL « Baie d'Armor Aménagement », sous la forme de prise de participation au capital de 1 330 € (soit 1 action), désigne Philippe PIERRE comme représentant de Plaine-Haute au sein de l'assemblée Générale de la SPL « Baie d'Armor Aménagement ».

Création d'un poste permanent à temps non complet : agent polyvalent dans le domaine périscolaire

Après l'expérimentation de la nouvelle organisation au restaurant scolaire durant l'année scolaire 2019-2020 (plus de temps consacré à la production pour le cuisinier en lieu et place de l'entretien de la vaisselle et du matériel de cuisine), il est proposé de la pérenniser.

Il convient donc de créer un poste permanent d'agent polyvalent dans le domaine périscolaire à temps non complet qui aurait pour missions principales : le service et l'entretien au restaurant scolaire, l'animation des temps périscolaires (garderie et centre de loisirs), la gestion des locations des salles, l'entretien des bâtiments publics.

Le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (DHS annualisée à 20 h / semaine) à compter du 1^{er} septembre 2020, et la modification du tableau des effectifs.

Création d'un poste permanent à temps non complet : agent administratif

Suite au départ en retraite d'un agent administratif, il convient de créer un poste permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet (30 h) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les principales missions de ce poste sont : le traitement comptable, la tenue des régies de recettes, l'accueil physique et téléphonique, la gestion des formalités administratives en état civil, la gestion de la liste électorale, le secrétariat du CCAS, la gestion de la communication externe.

Le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (DHS : 30 h / semaine) à compter du 1^{er} septembre 2020, et la modification du tableau des effectifs.

Ecole « Les cours du Gouët »

Cette année scolaire restera gravée dans les esprits avec cette épidémie covid 19 qui a bouleversé la vie de chacun d'entre nous ainsi que la vie scolaire de nos enfants. Pour l'amicale laïque, ce fut malheureusement l'annulation des manifestations, rougail Saucisses, kermesse et pot de fin d'année mais également l'année des investissements.

Des gobelets réutilisables créés par les élèves.

Avec la loi qui interdit les gobelets plastique jetables depuis janvier, nous avons réalisé des gobelets réutilisables en collaboration avec les enseignants et les élèves. Ainsi maintenant, quand vous viendrez à tous nos événements, la consigne du gobelet sera de 1 euro, vous pourrez à votre guise repartir avec celui-ci ou le rendre au bar et nous vous restituerons votre euro. Les dessins qui se trouvent sur ces derniers ont été réalisés par les élèves des classes de CP au CM2 de l'école Les Cours du Gouët. Nous avons également investi dans des plateaux pour nos repas de rougail saucisses et la kermesse.



Gobelets réutilisables



« Gâteaux Bijou »

Vente de gâteaux Bijou : une réussite malgré le confinement.

Notre vente de gâteaux Bijou a été un réel succès malgré l'arrêt de la production dû au confinement et les délais de livraison très longs qui ont suivi, nous avons pu réceptionner, trier, et organiser la livraison aux familles en respectant les gestes barrières. Merci à tous les parents qui sont venus aider, c'est toujours un plaisir et un moment de partage.



Les enseignants et leurs paniers garnis

Des paniers garnis pour les enseignants

Malgré l'annulation du pot de fin d'année de l'école, nous avons réalisé des paniers garnis afin de les offrir aux enseignants qui eux aussi auront dû travailler différemment. Merci à eux pour leur présence par internet lors du confinement afin de leur permettre de garder le lien avec nos enfants ainsi que la réalisation de l'école à la maison. Merci également à la mairie pour la mise à disposition des salles pour nos manifestations, au personnel de la garderie et de la cantine ainsi qu'à tous nos partenaires. Nous avons hâte de vous retrouver en septembre pour de nouvelles aventures, en espérant que tout soit revenu à la normale.

L'amicale laïque



Ecole Ste Anne

L'école Sainte-Anne prépare la prochaine année scolaire

Les associations de l'école Sainte-Anne se sont réunies pour faire le bilan de cette année scolaire si particulière et se projeter sur celle à venir. Au programme des premiers mois : buvette, restauration et stand au forum des associations le 5 septembre, rando gourmande le 19 septembre (inscriptions possibles au forum), tartiflette à emporter le 14 novembre... Les associations ont également évoqué le séjour au ski des CM de l'an prochain.



Nadège LE DOURNEUF, cheffe d'établissement, est disponible pour les inscriptions tout au long de l'année. L'accueil des enfants se fait dès 2 ans. Des permanences y seront mises en place à partir du mardi 25 août. Les nouvelles familles pourront être accueillies sur rendez-vous pour les visites.

Contact : 02.96.42.94.94
eco22.ste-anne.plaine-haute@enseignement-catholique.bzh

Retrouvailles Ecole Ste Anne

Chers Plénaltais, chers amis de l'école Ste Anne, en tout premier lieu nous tenons à vous remercier de votre investissement pour la collecte de photos.

À notre grand regret, le projet de se retrouver le 19 septembre 2020 autour d'une exposition photos, suivi de moments de convivialité ne sera que partie remise.

En effet, pour des questions protocolaires, en raison des moments que nous vivons aujourd'hui, je vous donne donc rendez-vous en 2021. Je le souhaite dans de meilleures conditions.

Les membres des bureaux ogec/apel école Ste Anne



RANDO GOURMANDE

19 SEPTEMBRE 2020 PLAINE HAUTE

Départ : 17h-18h

Le Parcours

Tarif Adulte : 11 €
Tarif enfant : 6 €
(jusqu'à 10 ans)
dont 1 € éco-gobelet

0 km **Départ**
3 km **Apéro**
6 km **Entrée**
7,5 km **Plat**
10 km **Dessert à la salle**

**Salle omnisports
Plaine-Haute**

Uniquement sur réservations
Pas d'inscriptions sur place
Renseignements complémentaires : 07 67 48 02 40

Vie locale



Pardon de Sainte Anne

En raison de la pandémie de covid 19, nous ne sommes pas en mesure de maintenir les festivités du grand pardon de Sainte-Anne du Houlin prévues le 19 Juillet prochain. Nous vous donnons rendez-vous dans ce magnifique site le 25 juillet 2021.

Jean-Claude Pincemin

Assemblée Générale ASP

Sous la conduite du Président Jérôme Jégo, les bilans ont été présentés ainsi que les perspectives 2020/2021.

L'équipe 1 évoluera en D3, l'équipe 2 en D4 (Championnat Nouvelle Formule).

L'entraîneur sera Romuald Joannic. La reprise est prévue le 3 août à 19 h

L'école de foot aura pour responsable Mikaël Hellio en entente avec nos voisins de St Donan et de Le Fœil ; la reprise est fixée au 5 Septembre.



Les finances présentées par Christelle dégagent un solde négatif dû principalement aux conséquences du Covid-19. Le bureau enregistre quelques modifications, Mikaël Hellio remplace Philippe Le Coq au poste de secrétaire ; il aura pour adjoint Laurent Le Gal.

Le comité directeur remercie les bénévoles, la municipalité, les artisans et commerçants locaux pour leur soutien.

Philippe Le Coq

Comité de jumelage

En raison du covid 19, le comité de jumelage a dû renoncer à l'accueil des Corbinusiens, ainsi qu'à la soirée festive du 6 juin. Pour cette année «blanche», les membres du comité ont donc décidé de renoncer à la participation communale attribuée en début d'année.

Cependant, nous espérons pouvoir organiser notre repas à emporter du 4 octobre, dans le respect des règles sanitaires en vigueur à ce moment-là.

À Corbenay, Mme Maguy Courtois a été élue maire. Elle connaît bien notre commune, puisqu'elle est membre du comité de jumelage.

Avec Philippe, notre nouveau maire, la parité est donc assurée !



FORUM DES ASSOCIATIONS

PLAINE HAUTE

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020

Salle omnisport de 10h à 17h

*Buvette / Restauration assurée par
Amicale Laïque et APEL Ecole St Anne*



PASS COVID TPE

FONDS D'AIDES ÉCONOMIQUES DE SAINT-BRIEUC
ARMOR AGGLOMÉRATION EN SOUTIEN AUX TPE

CONTACT

Frédérique GUILLOU - ADIE : 06.88.09.14.26 / fguillou@adie.org
Aude BIGNARD - SBAA : 02 96 77 60 06 / economie@sbaa.fr
www.saint-brieuc-armor-agglo.fr

M | C

Maxime • Cosson

Cloison Sèche / Joint / Peinture

NEUF ET RENOVATION

Plaine-Haute
22800

06 38 94 33 25

maxime.cosson21@orange.fr

Nouvelle entreprise sur la commune, SARL Maxime Cosson vous propose ses services dans les domaines de la cloison sèche, la pose de joint entre plaque de plâtre et la prestation de peinture. Riche d'une expérience de 13 années dans les domaines cités, faite confiance à cette entreprise qui réalise un travail soigné et rigoureux. N'hésitez pas à me contacter pour établir un devis 100 % gratuit. A bientôt !

Tél: 06 38 94 33 25 - mail: maxime.cosson21@orange.fr
page facebook: Entreprise MC Maxime Cosson

Les particuliers doivent se plier à des horaires précis quand ils souhaitent passer la tondeuse et utiliser tout autre matériel de jardinage ou de bricolage (tronçonneuses, perceuses, scies...) susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

En règle générale, les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.



HORAIRES POUR TONDRE VOS PELOUSES



	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	8h30-12h	9h-12h	10h-12h
Après-Midi	14h30-20h	15h-19h	/

Faites preuve de bon sens et de respect vis-à-vis de vos voisins !



**CROIX ROUGE FRANÇAISE
ANTENNE DE QUINTIN**

ÉTÉ 2020

VESTIBOUTIQUE SOLIDAIRE

VETEMENTS
HOMMES / FEMMES / ENFANTS
CHAUSSURES
JOUETS

46 rue St Thurian, QUINTIN

Mardi, Mercredi, Vendredi : 14h30 - 18h

Samedi : 9h30 - 12h00

Port d'un Masque Obligatoire

HORAIRES DÉCHÈTERIE

HORAIRES : 9h-12h & 13h30-17h30

OUVERTURE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	QUINTIN
9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30

La bibliothèque municipale reste ouverte l'été :

Mercredi : 17h-19h

Samedi : 11h-12h

Adhésion et prêt de livres gratuits

La commune de Plaine-Haute et sa bibliothèque proposent
une soirée « été culturel »

VENDREDI 24 JUILLET 2020

à 19h précises

Keuleuleu le vorace

Récité par Vanda Benes

Rendez-vous à la Porte Champigne, sur la pelouse à côté de la salle de sports (salle Plenois en cas de pluie) à partir de 18h45.

Gratuit sur inscription à la mairie ou 02 96 42 90 55
dans la limite des places disponibles



La langue française s'écrit dans un pays étranger. Il y a donc souvent des erreurs (orthographe, grammaire, etc.) et se transforme (en anglais, grammaire, etc.) - Comment faire-t-il pour retrouver sa forme première ?

Un spectacle pour tout public à partir de 8 ans.

Compte-tenu du contexte sanitaire, chacun vient avec son coussin/tapis/siège et masque !
Et respect de la distanciation inter-individuelle.
Un verre de l'amical sera servi à l'issue du spectacle